

Département de
l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PLU
GATINAIS EN BOURGOGNE
PROJET D'AMENAGEMENT
D'URBANISME

Document approuvé

Commune de
COURTOIN

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Ensemble de la commune
au 1/4000 ème

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26/05/2023
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 12/04/2024

Pièce n°4.3.6

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Agence de Besançon
Tél : 03.83.85.53.39
initiative25@orange.fr

initiative

ZONES URBAINES :
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UB1 : Secteur de la zone UB avec accès sur la RD26 interdit
UR : Zone du domaine autoroutier
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UC : Zone urbaine liée à un domaine privé
UCb : Secteur de la zone UC lié au domaine de Brannay
UCs : Secteur de la zone UC lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCsr : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UCsc : Sous-secteur lié au domaine de Savigny-sur-Clairis
UEP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

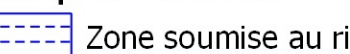
ZONES A URBANISER :
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'activités de loisirs
1AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AU : Zone de réserve foncière

ZONES NATURELLES :
N : Zone naturelle
Nf : Secteur de la zone N à vocation de loisirs
Nj : Secteur de la zone N à vocation de jardins
Ne : Secteur de la zone N occupé par un centre équestre
Nh : Secteur de la zone N à vocation d'hébergement de loisirs

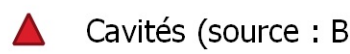
ZONES AGRICOLES :
A : Zone agricole
Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

 Zone soumise à OAP

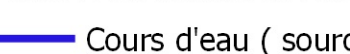
Risques naturels

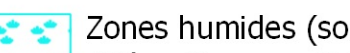
 Zone soumise au risque d'inondation (source : commune)

 Ruissellement (sources : commune, DDT)

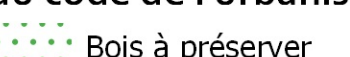
 Cavités (source : BRGM, IGN)

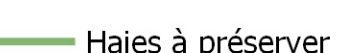
Zones et milieux humides

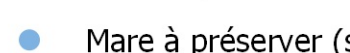
 Cours d'eau (sources : DDT 89, commune)

 Zones humides (source : commune, DREAL, EPAGE/ENS, CEN, CBNBP, Betz, Chéry, Quenne, AECN, IAD, TRAPVAL, Pays Gâtinais, SAGE)

Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

 Bois à préserver

 Haies à préserver

 Mare à préserver (sources : commune, RMB, CENB)

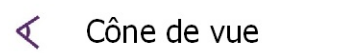
 Surface en eau à préserver

Éléments remarquables du patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

 Éléments remarquables ponctuels

 Éléments remarquables surfaciques

 Alignement de façades

 Cône de vue

Autres

 Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

 Cheminement doux à créer

 Cheminement doux existant

 Emplacements réservés

Num	Bénéficiaire	Destination	Surface (m²)
26-1	Commune de COURTOIN	Cimetière	348
26-2	Commune de COURTOIN	Bacs à ordures	100

